

Département de la
Haute-Savoie

Commune de La Muraz

74560



Tarifs
Année scolaire 2022/2023

Compte tenu des hausses de prix sur les denrées alimentaires et les transports (circonstances économiques actuelles), l'ensemble des tarifs pourra être revu prochainement, voir information au verso.

- Frais de dossier par famille 25.00 €
(par année scolaire et dès la 1^{ère} utilisation d'un service au moins)
- Majoration défaut d'inscription, par enfant 15.00 €
(en sus du prix de la prestation)
- Majoration départ en retard après 18h30, par enfant 15.00 €
(en sus du prix de la prestation)

Tarif cantine :

Quotient familial	< 600	de 601 à 1400	de 1401 à 2200	de 2201 à 3000	≥ 3001 ou adulte
Tarif	1.00 €	4.90 €	6.20 €	7.55 €	8.90 €
Tarif en cas de PAI*	0.50 €	2.45 €	3.10 €	3.80 €	4.45 €
Tarif enfant absent et malade la journée entière	1.00 €	4.90 €	4.90 €	4.90 €	4.90 €

*En cas de panier-repas fourni par la famille dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

Tout repas commencé est dû en totalité.

Tarif garderie :

7h30-8h20	3.10 €
16h00-17h00	3.50 €
16h00-18h00	4.90 €
16h00-18h30	5.90 €

Tout créneau commencé est dû en totalité.

Pour la garderie du soir, ne cocher qu'un seul créneau (le plus ample qui correspond à votre besoin).

Chers parents,

Compte tenu des hausses de prix que subissent les denrées alimentaires et les transports, notre prestataire de repas s'est vu contraint d'appliquer une augmentation de ses tarifs au 1^{er} juin 2022.

Soucieuse des circonstances économiques actuelles et attachée à la qualité des prestations de l'entreprise LEZTROY, la collectivité n'a pas souhaité répercuter cette augmentation sur le prix du repas facturé aux familles sur cette fin d'année scolaire 2021/2022.

Cependant, elle ne pourra pallier seule ce supplément de coût sur l'année scolaire à venir.

L'impact financier des différentes augmentations des fournisseurs doit être appréhendé globalement.

Bien que retardée jusqu'alors, la modification des tarifs inchangés depuis le 1^{er} janvier 2018, sera inévitable dans un proche avenir.

Nous n'avons aucun doute sur le fait que vous comprendrez la situation de notre collectivité et de l'obligation dans laquelle elle se trouve.

Comme à notre habitude, nous privilégierons la communication entre nous et ne manquerons pas de revenir vers vous à ce sujet, dans les meilleurs délais.

Bien cordialement.

La Commission Scolaire